

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3041**

commune (s) :

objet : Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement -
Lot n° 7 - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché au groupement d'entreprises
Polen/Giroud Garampon

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 février 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Daclin, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 5 mars 2012

Décision n° B-2012-3041

objet : **Travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement - Lot n° 7 - Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché au groupement d'entreprises Polen/Giroud Garampon**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1781 du 13 septembre 2010, le Bureau a autorisé monsieur le Président à signer un marché conclu à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement, lot n° 7, avec le groupement d'entreprises Brunet TP/Giroud Garampon.

La société Brunet TP a modifié son organisation et a procédé à un transfert d'activités pour les travaux de réhabilitation à la société Polen à effet du 1er juillet 2011. Elle a informé la Communauté urbaine de Lyon de ce changement le 17 janvier 2012 et lui a fourni les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Cet avenant ne change en rien les clauses du marché susvisé.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 011535611 attribué au groupement d'entreprises Brunet TP/Giroud Garampon et relatif aux travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation du réseau communautaire d'assainissement, lot n° 7, au profit du groupement d'entreprises Polen/Giroud Garampon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 mars 2012.